

Non-respect d'une prescription permanente des STE*

13.8.2026 - | EDF

Le 9 août 2026, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Golfech est mise à l'arrêt conformément à la réglementation, en raison de la température de la Garonne.

Pour effectuer la mise à l'arrêt du réacteur, l'opérateur procède, conformément aux procédures d'exploitation, à l'insertion des grappes de commande dans le cœur du réacteur. Cette manœuvre a pour objectif d'absorber les neutrons et donc de ralentir la réaction en chaîne.

Le 10 août, les équipes d'exploitation détectent qu'une partie des grappes de commande n'a pas été positionnée comme attendu par les STE. La remise en conformité est réalisée immédiatement.

Cet évènement n'a eu aucun impact réel sur la sûreté des installations ni sur la sécurité du personnel. Cependant, il constitue un écart aux STE. En raison de sa détection dite tardive (a posteriori), la direction de la centrale de Golfech a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) le 12 août 2026, un événement significatif de sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

*STE (Spécifications techniques d'exploitation) : ensemble des règles qui régissent le pilotage de l'installation

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-golfech/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-golfech/non-respect-d-une-prescription-permanente-des-ste>